

ATARI

Société Anonyme

78 rue Taitbout
75009 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2014

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Park Avenue
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

ATARI

Société Anonyme

78 rue Taitbout
75009 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ATARI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1 de l'annexe qui expose les faits caractéristiques de l'exercice, notamment la sortie des filiales américaines, le 24 décembre 2013, de la procédure de Chapter 11, et leur reconsolidation à compter de cette date ;
- la note 13.2 de l'annexe qui expose les emprunts du groupe par maturité, notamment la ligne de crédit Alden, dont l'échéance a été étendue au 30 septembre 2015 ;
- la note 28 de l'annexe qui expose les événements postérieurs à la clôture, notamment le remboursement anticipé des Océanes qui s'est finalisé le 5 mai 2014, entraînant un renforcement significatif des fonds propres consolidés du Groupe.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

▪ *Reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux en ligne*

La note 2.21 de l'annexe expose, notamment, les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu des jeux en ligne. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Villeurbanne, le 4 août 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Christine DUBUS

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Chiffre d'affaires	16	3,3	1,2
Coût des ventes		(0,1)	(0,7)
Marge brute		3,2	0,5
Frais de recherche et développement		(1,2)	
Frais marketing et commerciaux		0,0	(0,3)
Frais généraux et administratifs		(1,3)	(1,0)
Paiements non cash en actions (*)	19	0,2	1,4
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	16	0,9	0,6
Coûts de restructuration	17	(1,9)	(2,4)
Résultat de cession d'actifs		-	(0,2)
Dépréciation des goodwill	3	-	-
Autres produits et charges		2,3	-
RESULTAT OPERATIONNEL	16	1,3	(2,0)
Coût de l'endettement financier	21	(3,9)	(2,7)
Autres produits et charges financiers	21	0,1	(0,6)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		-	-
Impôt sur les bénéfices	21	-	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(2,5)	(5,3)
Résultat net des activités non poursuivies	23	-	(30,5)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2,5)	(35,8)
Intérêts minoritaires		(0,0)	0,0
RESULTAT NET (Part du Groupe)	16	(2,5)	(35,8)

(*) Charge associée aux options de souscription d'actions, actions gratuites et bonus « incentive » par paiement en actions. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a comptabilisé un produit de 0,2 million d'euros (voir Note 19 Paiement en actions).

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31 mars 2014	31 mars 2013
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(2,5)	(35,8)
Eléments directement reconnus en capitaux propres :		
Ecart de conversion (recyclable)	0,0	0,6
Total du résultat directement reconnu en capitaux propres	0,0	0,6
RESULTAT GLOBAL	(2,5)	(35,2)
Dont :		
Groupe	(2,5)	(35,2)
Intérêts minoritaires	(0,1)	-

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014 Proforma
Goodwill	3	-		-
Immobilisations incorporelles	4	-		-
Immobilisations corporelles	5	-		-
Actifs financiers non courants	6	0,2		0,2
Impôts différés actifs	21	-		-
Actifs non courants		0,2	-	0,2
Stocks	7		-	
Créances Clients et comptes rattachés	8	0,4	0,2	0,4
Actifs d'impôts exigibles		0,2	0,3	0,2
Autres actifs courants	9	1,4	1,1	0,7
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	10	5,8	2,0	5,8
Actifs détenus en vue de la vente	22			
Actifs courants		7,8	3,6	7,1
Total de l'actif		8,0	3,6	7,3
Capital		0,5	14,7	1,2
Primes d'émission, fusion, apports		277,3	267,4	294,3
Réserves consolidées		(309,1)	(317,0)	(309,2)
Capitaux propres, part groupe	11	(31,3)	(34,9)	(13,7)
Intérêts minoritaires		0,0	0,1	0,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		(31,3)	(34,8)	(13,6)
Provisions pour risques et charges non courantes	12	0,0	-	0,0
Dettes financières non courantes	13	30,5	0,7	12,1
Impôts différés passifs			-	
Autres passifs non courants	14	0,6	-	0,6
Passifs non courants		31,1	0,7	12,7
Provisions pour risques et charges courantes	12	1,6	1,2	1,6
Dettes financières courantes	13	0,0	32,7	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés		4,4	1,6	4,4
Dettes d'impôts exigibles		0,1	-	0,1
Autres passifs courants	14	2,1	2,2	2,1
Passifs détenus en vue de la vente	22			
Passifs courants		8,2	37,7	8,2
Total passif		8,0	3,6	7,3

Le 21 mars 2014, le conseil d'administration d'Atari SA a exercé une option de remboursement anticipé des Océanes 2019 par voie d'émission d'actions nouvelles. Le solde des Océanes à cette date était de 23,5 millions d'euros. Cette décision, et les modalités finales dudit remboursement, ont été annoncées par voie de communiqué le 31 mars 2014. A la date de clôture, le Groupe Atari n'avait ainsi plus aucune obligation de paiement en numéraire au titre de ces Océanes 2019, et leur remboursement effectif est intervenu le 5 mai 2014. La colonne pro-forma a pour objectif de présenter les capitaux propres et la dette financière du Groupe Atari au 31 mars 2014 comme si ce remboursement effectif des Océanes 2019 était intervenu à cette date

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Résultat de l'exercice	(2,5)	(35,8)
Résultat net des activités non poursuivies	-	30,5
Charges et produits sans effets sur la trésorerie	-	-
Dotation (reprise) aux amortissements et sur provisions sur actifs non courants	(1,9)	-
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilées	(0,2)	(1,4)
Perte / (profit) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres	-	(0,6)
Coût de l'endettement financier	3,9	2,7
Charges d'impôts (exigible et différée)	-	(0,1)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(0,7)	(4,7)
Impôts versés	-	0,1
Variation du besoin en fonds de roulement	-	-
Stocks	-	0,1
Créances Clients et comptes rattachés	(0,2)	0,5
Fournisseurs et comptes rattachés	2,8	0,6
Autres actifs et passifs courants et non courants	0,4	2,0
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité – Activités poursuivies	2,3	(1,4)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité – Activités non poursuivies	-	(1,0)
Décaissements sur acquisition ou augmentation	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Actifs financiers non courants	-	-
Encaissements sur cessions ou remboursement	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Actifs financiers non courants	(0,2)	6,0
Incidence des variations de périmètre	(3,1)	(0,6)
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement – Activités poursuivies	(3,3)	5,4
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement – Activités non poursuivies	-	(3,0)
Fonds nets reçus par :	-	-
Augmentation de capital	-	-
Émission/conversion des ORANE/OCEANE	10,5	-
Autres augmentations des fonds propres	-	0,3
Fonds nets décaissés par :	-	-
Intérêts et frais financiers nets versés	-	(0,6)
Diminution des dettes financières	(5,6)	(3,3)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement – Activités poursuivies	4,9	(3,6)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement – Activités non poursuivies	-	-
Incidence des variations du cours des devises	-	0,2
Variation de la trésorerie nette	3,8	-3,4
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Solde à l'ouverture	2,0	5,4
Solde à la clôture (a)	5,8	2,0
Variation	3,8	(3,4)
(a) dont :	-	-
Disponibilités	-	-
Activité non poursuivies	-	-
Activité poursuivies	3,8	2,0
Valeurs mobilières de placement	-	-
Activité non poursuivies	-	-
Activité poursuivies	-	-
Total	3,8	2,0

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission, fusion, apports	Actions auto-détenues	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres, part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Au 31 mars 2012	14,7	267,4	(0,1)	(269,8)	(19,8)	(7,6)	0,1	(7,5)
Résultat de la période				(35,8)		(35,8)		(35,8)
Ecart de conversion					0,6	0,6		0,6
Résultat global				(35,8)	0,6	(35,2)		(35,2)
Augmentation de capital						-		-
Exercice de BSA						-		-
Émission/conversion des ORANE						-		-
Paielements en actions				(1,4)		(1,4)		(1,4)
Autres mouvements (1)				9,3		9,3		9,3
Au 31 mars 2013	14,7	267,4	(0,1)	(297,7)	(19,2)	(34,9)	0,1	(34,8)
Résultat de la période				(2,5)		(2,5)	(0,0)	(2,5)
Ecart de conversion					0,0	0,0		0,0
Résultat global				(2,5)	0,0	(2,5)	(0,0)	(2,5)
Augmentation de capital						-		-
Exercice de BSA						-		-
Émission/conversion des ORANE & OCEANE	0,2	4,6		(0,2)		4,6		4,6
Paielements en actions				(0,2)		(0,2)		(0,2)
Autres mouvements				1,6		1,6		1,6
Au 31 mars 2014	14,9	272,0	(0,1)	(299,0)	(19,2)	(31,4)	0,1	(31,3)

(1) Au 31 mars 2013, la variation des autres réserves correspond principalement à l'incidence de la déconsolidation des Filiales Américaines.

PRESENTATION DU GROUPE

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA). Atari (www.atari.com) est une société mondiale de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, ou Test Drive®. La Société développe et distribue également des divertissements interactifs pour les consoles de jeux vidéo de Microsoft, Nintendo et Sony. Enfin, Atari met à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence dans les secteurs des autres média, des produits dérivés et de l'édition.

Le siège social de la Société est situé au 78 rue Taitbout, 75009 Paris (France).

NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**Faits marquants de l'exercice 2013/2014 :**

Les faits caractéristiques de l'exercice comprennent la vente aux enchères de certains jeux en juillet 2013, le dépôt d'un plan de réorganisation des filiales américaines (California US Holdings, Atari, Inc., Atari Interactive, Inc. et Humongous, Inc – les « Filiales Américaines ») par Atari SA en septembre 2013, l'adoption de ce plan puis la sortie effective du Chapter 11 le 24 décembre 2013, la restructuration de la dette groupe, la fin de l'accord de partenariat avec Hasbro, l'émission d'Océanes en février 2014 par Atari SA, et enfin le déclenchement du remboursement anticipé de ces Océanes en mars 2014, remboursement finalisé en mai 2014.

- **Vente aux enchères de certains jeux en juillet 2013** : Des jeux ont été cédés (Backyard Sports, Freddi Fish and Friends, Master of Orion, Total Annihilation, Star Control, Battlezone et Moonbase) pour 5,1 millions de US dollars, dans le cadre de la Procédure de Chapter 11 ;

- **Au 31 mars 2013, une procédure de Chapter 11 était en cours sur les filiales américaines (California US**



Holdings, Atari, Inc., Atari Interactive, Inc. et Humongous, Inc – les « Filiales Américaines ») du Groupe depuis le 21 janvier 2013. Cette procédure a conduit Atari à exclure ces entités du périmètre de consolidation à compter de la date d'ouverture de celle-ci. Le 20 septembre 2013, Atari SA, ses Filiales Américaines et le comité des créanciers (le « Comité ») ont déposé un plan de réorganisation (le « Plan ») auprès du Tribunal. Les principaux objectifs du Plan proposé par Atari SA et soutenu par le Comité des Créanciers ont été approuvés et les Filiales Américaines sont sorties du Chapter 11 le 24 décembre 2013. Elles ont été reconsolidées à compter de cette date. La procédure de Chapter 11 a été officiellement close le 27 juin 2014.

- **Dépôt et approbation d'un plan de réorganisation des Filiales Américaines par Atari SA en septembre 2013.** Ce plan a été approuvé et les Filiales Américaines sont sorties de la Procédure de Chapter 11 le 24 décembre 2013. Le groupe doit payer aux créanciers \$ 438 000 en décembre 2014 et \$ 493 000 en décembre 2015 ;
- **Restructuration de la dette du groupe :** Fin décembre, le groupe a obtenu l'extension au 30 septembre 2015 de la ligne de crédit ALDEN (11 millions d'euros au 31 mars 2014) et des intérêts courus sur les ORANES émises (1,6 millions d'euros au 31 mars 2014) ;
- **Fin de l'accord de partenariat avec Hasbro :** L'accord de partenariat avec le groupe Hasbro a cessé de produire ses effets au 31 décembre 2013 ;
- **Emission d'Océanes en février 2014 :** en février 2014, Atari SA a procédé à l'émission d'Océanes à échéance 5 ans (les « Océanes 2019 »), pour un montant de 28,3 millions d'Euros ;
- **Remboursement anticipé des Océanes 2019 en mars-mai 2014, soit un désendettement de 25 millions d'euros :** le 21 mars 2014, le conseil d'administration d'Atari SA, constatant la réalisation des conditions requises, a déclenché le remboursement anticipé des Océanes 2019. Ce remboursement anticipé a été complété de façon définitive en mai 2014. Compte tenu de l'incidence de ce remboursement anticipé sur les fonds propres du Groupe, une colonne proforma est présentée.

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés d'Atari au 31 mars 2014 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} avril 2013, à l'exception des nouvelles règles et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2013/2014 ou qui sont appliquées par anticipation.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes clos le 31 mars 2013, tels que présentés dans le Document de Référence déposé le 6 novembre 2013 sous le numéro D 12-1020.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 août 2014. Ils seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires pour approbation.

Application du principe de continuité de l'exploitation

Au cours des derniers exercices, le Groupe a réalisé des pertes importantes qui ont dégradé ses capitaux propres et sa situation de trésorerie.

Au 31 mars 2012, les capitaux propres (part du Groupe) s'élevaient à -7,5 millions d'euros. A cette même date, l'endettement net s'élève à 20,8 millions d'euros et le Groupe ne possède pas de capacité de tirage sur sa ligne de crédit.

Au 31 mars 2013, les capitaux propres (part du Groupe) s'élevaient à -31,3 millions d'euros. A cette même date, l'endettement net s'élevait à 31,4 millions d'euros et le Groupe ne possédait pas de capacité de tirage sur sa ligne de crédit.

Au 31 mars 2014, la situation du Groupe s'est améliorée compte tenu de la sortie de la Procédure de Chapter 11, des mesures de restructuration drastiques mises en œuvre, et enfin de l'émission des Océanes 2019. Les capitaux propres (part du Groupe) sur une base proforma s'élevaient à - 13,7 millions d'euros compte tenu du remboursement anticipé des Océanes 2019 intervenu de mars à mai 2014, soit en amélioration significative de 17,6 millions d'Euros. A cette même date, toujours sur une base proforma, l'endettement net avait été réduit à 6,4 millions d'euros à échéance septembre 2015 principalement.

Afin de disposer des financements nécessaires à son exploitation au cours de l'exercice 2014/2015 et au-delà, la stratégie du Groupe est la suivante :

- **Poursuivre le plan de redressement et de relance des activités ;**
- **Tirer parti de la marque Atari et du portefeuille de propriétés intellectuelles** grâce à des activités de licences et des partenariats stratégiques.
- **Limiter la prise de risque en privilégiant les partenariats:** Atari étudiera des partenariats commerciaux au cas par cas dans le but de tirer le maximum de bénéfices de son vaste portefeuille de propriétés intellectuelles, de sa marque et de l'ensemble de ses actifs.
- **Limiter les charges opérationnelles et chercher à améliorer la rentabilité :** Atari continuera d'appliquer un strict contrôle des investissements et des coûts.

La Société a pour objectif de se maintenir au-dessus du point-mort opérationnel en 2014/2015.

Préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au 31 mars 2014 ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission;
- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes et le résultat des opérations du Groupe à savoir : amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 R, Amendements IAS 32, IAS 36, et IAS 3, IFRS 11, IAS 28 R.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 à savoir : amendements à IAS 16 et IAS 38, Annual improvements (cycle 2010-2012 et cycle 2011-2013), Defined Benefit Plans (employee contributions), IFRIC 21.

2.2. METHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'a pas d'entité ad hoc.

Filiales Américaines

Au cours de l'exercice 2012/2013 :

- Du fait de l'ouverture de la Procédure de Chapter 11 en date du 21 janvier 2013, le Groupe a perdu le contrôle de ses Filiales Américaines: Elles ont été déconsolidées à compter de cette date.
- Ces Filiales Américaines ont été comptabilisées en tant qu'activités non poursuivies au niveau du compte de résultat jusqu'au 21 janvier 2013 et le résultat de déconsolidation a été enregistré en activités non poursuivies. Les créances et titres de participation sur les Filiales Américaines ont été dépréciés en totalité.

Dès lors, le résultat courant de l'exercice 2012/2013 reflète uniquement l'activité des entités du Groupe hormis ces Filiales Américaines.

Au cours de l'exercice 2013/2014:

- Au 24 décembre 2013, les Filiales Américaines ont été reconsolidées du fait de la sortie de la Procédure de Chapter 11 et de la reprise de contrôle par le Groupe Atari ;
- Le prix de rachat a donné lieu à constatation d'un badwill ;
- Elles n'étaient pas consolidées avant cette date.

Eden Games

Cette filiale a été mise en liquidation en date du 19 février 2013, date à partir de laquelle elle est déconsolidée.

Modification du périmètre de consolidation (Eden et Filiales Américaines)

L'absence de contrôle exclusif et/ou d'influence notable (IAS 28) sur ces filiales a conduit à les exclure du périmètre de consolidation au 31 mars 2013.

Au 24 décembre 2013, les Filiales Américaines ont été reconsolidées du fait de la sortie de la Procédure de Chapter 11 et donc de la reprise de contrôle.

Une nouvelle filiale, Atari Capital Partners, a été créée pour développer les jeux en ligne et s'associer avec des partenaires sur des projets spécifiques dans le cadre de sous-filiales.

2.3. TRANSACTIONS INTERNES

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.4. OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés



en résultat de la période à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets dans les filiales étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.5. CONVERSION DES COMPTES SOCIAUX DES FILIALES ETRANGERES

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères est la monnaie locale en vigueur.

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste « Ecart de conversion », pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société ou de sa sortie du périmètre de consolidation. Les cours des principales devises utilisées par le Groupe sont les suivants :

Euros	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Dollar US	1,3788	1,3699	1,2805	1,2879
Livre sterling	0,8282	0,8433	0,8456	0,8154

2.6. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE & ACTIVITE NON POURSUIVIE

Un actif immobilisé ou un Groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou Groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou Groupe d'actifs, sur la ligne « actifs détenus en vue de la vente » du bilan dès lors qu'ils sont significatifs. Ces actifs ou Groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Une activité non poursuivie est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui :

- représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.7. RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation de comptes consolidés conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qu'il juge raisonnable et réaliste. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Le goodwill a été déprécié au 31 mars 2013 compte tenu de la Procédure de Chapter 11.

2.8. EVALUATION DES GOODWILLS

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode d'acquisition. En vertu de cette méthode, au moment de la consolidation initiale d'une entité dont le Groupe a acquis le contrôle exclusif, les actifs identifiables acquis et le passif repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

A la date d'acquisition, le goodwill représente initialement la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, majorée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans le cessionnaire et, dans le cadre d'un regroupement d'entreprises graduel, la juste valeur à la date d'acquisition des participations préalablement détenues dans le cessionnaire ; et
- la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition.

Les Goodwill relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrées à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Conformément à la norme IFRS 3, les Goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au



minimum une fois par an.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel sur la ligne « Dépréciation des Goodwill ».

Lorsque la valeur des actifs et passifs acquis est supérieure au prix payé dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, le produit correspondant est comptabilisé au compte de résultat, conformément à la norme IFRS 3, en autres produits et charges.

2.9. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments tels que les logiciels de gestion acquis, les droits d'exploitation des licences acquises, les marques et les frais de développement de jeux vidéo.

Atari n'a pas capitalisé les intérêts financiers encourus au cours de la période d'acquisition des actifs incorporels, l'impact n'étant pas significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Licences

Les licences de droit d'utilisation de propriétés intellectuelles sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à partir de la date de signature du contrat lorsqu'aucune obligation significative n'est attendue de la part du bailleur ; le montant immobilisé correspond à la somme actualisée des redevances minimums annuelles prévues au contrat. Les montants payés au-delà des minimums garantis sont comptabilisés en charges.

Ces licences sont amorties à compter de leur date d'exécution sur la base du taux le plus important entre le taux contractuel appliqué aux unités vendues et le taux linéaire basé sur la durée de vie de la licence. La charge d'amortissement est enregistrée en « coût des ventes ».

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, tel que décrit au paragraphe 2.12, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans les postes « coût des ventes » si le jeu auquel est rattaché cette licence a été commercialisé et « frais de recherche et développement » dans le cas contraire.

Coûts de développement des jeux vidéo

Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) doit être comptabilisée si, et seulement si, une entité peut démontrer tout ce qui suit :

- a) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- b) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- c) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- e) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- f) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le Groupe comptabilise une charge au titre des coûts de développement des jeux vidéo (dépenses de développement des studios internes ou externes) dès lors qu'il estime que le projet ne remplit pas tous les critères ci-dessus.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles incluent les actifs incorporels identifiables provenant d'acquisitions (marques, catalogues de jeux par exemple) et les logiciels acquis en vue d'un usage interne (logiciels comptables par exemple). À l'exception des marques, ces immobilisations sont amorties dans le poste « Frais généraux et administratifs » ou « Frais de recherche et développement » selon la méthode linéaire sur une période qui ne peut excéder leur durée d'utilité estimée (comprise entre 1 et 4 ans).

2.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, à leur valeur d'acquisition minorée des amortissements et pertes de valeur. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs concernés. Les agencements locatifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du bail si celle-ci est plus courte. La durée du bail tient compte des périodes de renouvellement possibles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées des immobilisations sont les suivantes :

- Bâtiments	25 ans
- Matériel informatique	1 à 3 ans
- Mobilier et agencements (y compris les agencements locatifs) et autres matériels	3 à 10 ans

Atari n'a pas capitalisé les intérêts financiers encourus au cours de la période d'acquisition des actifs corporels, l'impact n'étant pas significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

2.11. TEST DE DEPRECIATION



Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : Goodwill, immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles. Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation déterminée, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors Goodwill) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Pour les Goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilisation non déterminée ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année sur la base de la plus haute des valeurs suivantes et chaque fois qu'un indice de perte de valeur est observé :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale,
- prix de vente net s'il existe un marché actif.

Lorsque le prix de vente net des coûts de sortie ne peut être déterminé de manière fiable, la valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La valeur terminale résulte de l'actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif déterminé sur la base du flux de trésorerie de la dernière année du business plan auquel a été appliqué un taux de croissance à long terme. Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe.

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable des immobilisations ou des goodwill à leur juste valeur.

Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

2.12. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, de participations dans des entreprises associées, de dépôts et de prêts.

Les participations que le Groupe détient dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées selon les principes comptables décrits en Note 2.2.

Les actions en propre détenues par la société-mère ou l'une de ses filiales intégrées sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'entrée au bilan consolidé. Les plus ou moins-values réalisées lors de la cession de ces actions sont éliminées du compte de résultat consolidé et imputées sur les capitaux propres consolidés.

2.13. STOCKS

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. Les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks. Une provision pour dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque leur valeur de marché probable est inférieure à leur coût de revient. Cette dépréciation est enregistrée en « Coût des ventes » dans le compte de résultat consolidé.

2.14. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Selon la norme IAS 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales ne sont pas déconsolidés et sont donc maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque les risques et avantages inhérents aux créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

2.15. TRESORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.16. PAIEMENTS EN ACTIONS



Le Groupe effectue, en faveur de certains de ses salariés, des paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sous la forme de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions.

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché). La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel courant avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel.

La juste valeur des stocks options est déterminée selon le modèle Black-Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Les actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2012/2013 ont toutes été annulées pour non-respect des critères de présence dans le Groupe ou non réalisation des critères de performance.

2.17. INTERETS MINORITAIRES

Dans l'état consolidé de situation financière dans les capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle doivent être présentées séparément de la participation des propriétaires de la société mère. Le résultat global total doit être attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

2.18. TOTAL PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.19. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILES

Régimes à cotisations définies

Conformément aux lois et aux usages en vigueur dans chaque pays, les filiales du Groupe contractent des engagements liés aux régimes de retraite, aux régimes d'assurance vie et invalidité, à la couverture des frais médicaux des employés actifs et à d'autres régimes d'avantages sociaux. S'agissant d'engagements contractés exclusivement dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe comptabilise les charges correspondantes au fur et à mesure que les cotisations sont dues.

Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues dans les coûts opérationnels, en fonction des bénéficiaires du plan.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies sont calculées annuellement, conformément à IAS 19R, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie, le taux d'actualisation et le taux de rotation du personnel.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres.

2.20. PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les dettes sur contrats de location-financement et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt.

Certains instruments financiers (tels que les obligations convertibles en actions type OCEANE et les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes) sont considérés comme des instruments financiers hybrides composés d'une composante dette et d'une composante capitaux propres. Les deux composantes doivent être évaluées



à la date d'émission et présentées séparément au bilan.

La composante dette figure en dette financière pour un montant égal à la valeur des flux de remboursement contractuels futurs, actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique à échéances identiques, auquel s'ajoute une marge égale au « spread » de crédit pertinent à la date d'émission pour des obligations similaires. A chaque clôture, ce passif financier est ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence entre le montant nominal à l'émission et la composante passif financier telle que définie précédemment. Les frais sont affectés à chaque composante au prorata de leur quote-part dans le montant nominal émis.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

2.21. RECONNAISSANCE DU REVENU - PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES

Au regard des dispositions de la norme IAS 18 - Produits des Activités Ordinaires, la reconnaissance des revenus nets prend en compte (en déduction) :

- certaines incitations commerciales telles que les frais de coopération commerciale
- certaines remises accordées pour paiements anticipés.

Chiffre d'affaires de logiciels de jeux physiques

Ce chiffre d'affaires est désormais non significatif. Il était constaté à la date de livraison des produits aux clients, une provision étant comptabilisée en diminution des ventes au titre des retours estimés pour le montant net de la vente.

Chiffre d'affaires des jeux en ligne, mobiles et sociaux

Atari tire son chiffre d'affaire de la vente de jeux en ligne, et sur smartphones et tablettes en utilisant les plateformes iOS Appstore d'Apple, Android de Google, Facebook. Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires en rapportant au mois considéré le chiffre d'affaires déclaré par les distributeurs ou agents pour cette même période.

Pour chaque contrat conclu, Atari s'interroge sur les caractéristiques afin de déterminer s'il convient de reconnaître le chiffre d'affaires brut ou net du coût des services rendus par les plate-formes comme Steam ou Apple :

- Responsabilité dans la transaction
- Risque de stockage
- Liberté de détermination du prix
- Détermination des spécifications du bien
- Risque de crédit

Sur la base de ces critères, et conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de TVA et autres taxes et net des frais de distribution.

Ventes de licences

Dans le cadre de certains contrats de licence, les concessionnaires sont autorisés à faire des copies des logiciels de jeux en contrepartie d'une redevance minimum garantie. Cette redevance est comptabilisée en revenus à la date de livraison de l'exemplaire original ou du premier exemplaire du logiciel, ou lorsque le Groupe Atari a rempli toutes ses obligations au titre dudit contrat, ce qui peut intervenir à la signature du contrat ou à une date ultérieure (par exemple lors de la livraison par Atari de certains codes-source). Le revenu complémentaire, provenant des ventes qui excèdent le nombre d'exemplaires couverts par la redevance minimum garantie, est comptabilisé au fur et à mesure que les ventes sont réalisées et déclarées par le concédant.

2.22. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement comprennent d'une part les coûts générés par les studios internes et externes sur des projets pour lesquels la faisabilité technique n'a pas été atteinte et d'autre part la charge d'amortissement et de dépréciation éventuelle réalisée sur les coûts de développement des jeux vidéo. Les coûts de recherche et développement intègrent également les coûts de localisation et de tests des produits commercialisés.

La Société ne possède plus aucun studio de développement interne.

2.23. FRAIS MARKETING ET COMMERCIAUX

Les frais de publicité et d'acquisition d'utilisateurs pour les jeux mobiles et en ligne sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus et figurent dans le poste « Frais marketing et commerciaux » du compte de résultat consolidé.



2.24. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel courant est formé de la marge brute diminuée des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent les coûts de recherche et développement, les frais marketing et commerciaux, les frais généraux et administratifs et les coûts des paiements en actions.

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte :

- des plus- et moins-values de cessions d'actifs ;
- des restructurations ;
- des pertes de valeur des goodwill ou des produits de badwill ;
- des litiges ou événements très inhabituels.

2.25. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

Coût de l'endettement financier

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents. Le coût net de l'endettement inclut notamment les éléments suivants :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières.

Autres produits et charges financiers

Le poste « autres produits et charge financiers » inclut les éléments suivants :

- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions ;
- Résultat de change

2.27. IMPOTS

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.28. RESULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action correspond au résultat net du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant des titres auto-détenus.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les options ou bons de souscription d'actions, les actions gratuites et les obligations convertibles en actions et les obligations remboursables en actions émises par le Groupe.



NOTE 3 – GOODWILL

3.1. VARIATION DURANT LA PERIODE

Les goodwill, reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21 et générés lors d'un regroupement d'entreprises sont rattachés, dès l'acquisition, aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

L'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. L'évolution des goodwill sur la période se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2012	5,8
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	(6,0)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	
Ecart de conversion	0,2
Autres mouvements	
31 mars 2013	0,0
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	
Ecart de conversion	
Autres mouvements	
31 mars 2014	0,0

3.2. DETERMINATION DES ECARTS D'ACQUISITION AU TITRE DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE DE L'EXERCICE

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs et passifs acquis. Les éventuels badwill sont constatés directement au compte de résultat. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs obtenus.

Lors de la reprise de contrôle des sociétés américaines les bilans simplifiés se présentaient comme suit :

ACTIF	Montants en millions d'euros
Créances	8,2
Dépôts de garantie	0,1
Cash	5,1
Total actif	13,5
PASSIF	Montants en millions d'euros
Dettes fournisseurs	1,3
Autres dettes	3,5
Provisions	1,1
Dettes liées au plan de restructuration	2,1
Autres	0,1
Total passif	8,1
Situation nette	5,4

La situation nette retraitée à la date d'entrée s'élève à 5,4 millions d'euros. Le prix d'acquisition a été de 3,1 millions d'euros. Cette opération s'est donc traduite par un « badwill » de 2,3 millions d'euros dont le calcul pourra être affiné dans le délai de 12 mois prévu par la norme.

**NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Au 31 mars 2014 et au 3 mars 2013, la valeur nette de ces immobilisations est nulle.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 mars 2014 et au 3 mars 2013, la valeur nette de ces immobilisations est nulle.

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Dépôts	Prêts	Autres	Total
Au 31 mars 2013				
Valeur brute	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
Valeur nette au 31 mars 2013	-	-	-	-
Augmentation	-	-	-	-
Diminution	-	-	-	-
Dépréciation nette	-	-	-	-
Variation de périmètre	0,2	-	-	0,2
Ecart de conversion	-	-	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Valeur nette au 31 mars 2014	0,2	-	-	0,2

Les titres et créances rattachées relatives à Eden sont réintégrés, du fait de la déconsolidation pour une juste valeur nulle. La variation de l'exercice 2013/2014 concerne des dépôts de garantie des filiales américaines.

NOTE 7 – STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31 mars 2014	31 mars 2013
Produits finis	-	1,2
Valeur brute	-	1,2
Provisions pour dépréciation	-	(0,3)
Variation de périmètre	-	(0,9)
Valeur nette	-	-

La variation des provisions pour dépréciation s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Solde à l'ouverture	0,3	0,7
Augmentations	-	0,1
Reprises	(0,3)	-
Autres	-	-
Variation de périmètre	-	(0,5)
Solde à la clôture	-	0,3

Les stocks présents au 31 mars 2013 ont été mis au rebut au cours de l'exercice 2013/2014 entraînant une reprise de la provision constatée au cours des exercices précédents.



NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31 mars 2014	31 mars 2013
Valeur brute	0,4	0,2
Provisions pour dépréciation		
Valeur nette	0,4	0,2

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Solde à l'ouverture		0,1
Augmentations		
Reprises		
Ecart de conversion		
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente		(0,1)
Solde à la clôture	-	-

Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, le solde des créances clients n'est pas significatif.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2014	31 mars 2013
Créances sur le personnel et sur l'Etat	0,6	1,0
Charges constatées d'avance	0,9	0,1
Autres	0,0	-
Autres actifs courants	1,4	1,1

Au 31 mars 2014 les charges constatées d'avance correspondent à hauteur de 0,7 million € aux frais d'émission des Océanes étalés sur la durée de l'emprunt (5 ans)

NOTE 10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend (i) la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) pour 5,8 millions d'euros ainsi que (ii) les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur) mesurés à la valeur du marché à la date du bilan.

(en millions d'euros)	31 mars 2014	31 mars 2013
Fonds en caisse et dépôt à vue (disponibilités)	5,8	2,0
équivalents de trésorerie (placements à court terme)	-	-
Trésorerie	5,8	2,0



NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

11.1 CAPITAL

Actions ordinaires

En novembre 2011, après accord de l'Assemblée générale du 30 septembre 2011, Atari S.A. a opéré une réduction de son capital (non motivée par des pertes) en diminuant la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,5 euro. Au 31 mars 2012, le capital se compose de 29 483 404 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro. Au 31 mars 2013, le capital se compose de 29 534 751 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro. En décembre 2013, après accord de l'Assemblée générale du 11 décembre 2013, Atari S.A. a opéré une réduction de son capital (motivée par des pertes) en diminuant la valeur nominale des actions de 0,5 euro à 0,01 euro. Au 31 mars 2014, le capital se compose de 48 721 472 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

Dividendes

Le Conseil d'Administration peut proposer la distribution de dividendes aux actionnaires de la Société à hauteur du bénéfice et des réserves distribuables de la société. Ces distributions se font sur décision des actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale. Le Groupe n'a effectué aucun paiement de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Les variations sur les exercices se présentent de la manière suivante :

(en unités)	31 mars 2014	31 mars 2013
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	29 534 751	29 483 404
Augmentation de capital		
Exercice de BSA		1 593
Conversion d'ORANE	30 223	49 754
Conversion d'OCEANES	19 156 498	-
Nombre d'actions en circulation à la clôture	48 721 472	29 534 751

Sur l'exercice clos le 31 mars 2014, les mouvements reflètent les éléments suivants :

- Conversion de 19 156 498 Océanes 2019 en un nombre identique d'actions ordinaires ;
- Emission de 30 223 actions ordinaires en remboursement d'Oranes.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2013, les mouvements reflètent les éléments suivants :

- Exercice de 1 782 bons de souscription d'actions 2009 générant la création de 1 591 actions.
- Conversion de 1 833 ORANE pour 49 754 actions nouvelles

11.2 ACTIONS AUTO-DETENUES

La société et ses filiales détiennent 2 469 actions propres au 31 mars 2014 tout comme au 31 mars 2013.

11.3 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

BSA 2009

En janvier 2009, la Société a émis des ORANE-BSA donnant lieu à la création de 405 438 BSA 2009.

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée dans le cadre (i) des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE 2008) émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et, (ii) des bons de souscription d'actions (BSA 2007) émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 167 350 200 BSA 2007, soit 88,9% des BSA 2007 encore en circulation, ont été apportés à l'offre publique d'échange. A l'issue de l'offre publique d'échange, 1 673 502 BSA 2009 ont été émis. Les BSA 2009 sont assortis des mêmes conditions que les BSA 2007 aux exceptions (i) du prix d'exercice, fixé à 6,00 euros par BSA 2009 (au lieu de 15,00 euros pour 100 BSA 2006/2007), et (ii) de la date d'échéance, fixée au 31 décembre 2012 (au lieu du 31 décembre 2009). Au total, 2 078 940 BSA 2009 ont été créés. Un BSA 2009 permettait de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 6 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, 1,12 BSA pouvait être exercé pour une action nouvelle, au prix de 6 €.

Au 31 mars 2012, il restait 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la



Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale.
Au 31 décembre 2012, tous les bons ont été annulés.

11.4. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS D'ATARI SA

Le Conseil d'Administration est autorisé, jusqu'au 29 novembre 2013, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants, aux administrateurs et à certains salariés du Groupe pour un total ne pouvant excéder le montant prévu à l'article L 225-182 du Code de Commerce ; le prix d'exercice de ces options ne pouvant être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société lors des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. Ces options sont généralement acquises annuellement par tiers par leurs bénéficiaires sous certaines conditions et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans. .

NOTE 12 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - COURANTES / NON COURANTES

12.1. EVOLUTION DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	Coûts de restructuration	Engagement de retraite	Autres	Total
Au 31 mars 2013				
Courant			1,2	1,2
Non courant				-
Provisions au 31 mars 2013	-	-	1,2	1,2
<i>Variation durant la période</i>				
Augmentations			0,4	0,4
Reprises (excédent)				-
Reprises (utilisation)				-
Variation de périmètre				-
Autres				-
Ecart de conversion	-			-
Provisions au 31 mars 2014	-	-	1,6	1,6
Au 31 mars 2014				
Courant	-		1,6	1,6
Non courant		-		-
Provisions au 31 mars 2014	-	-	1,6	1,6

Au 31 mars 2014, les autres provisions pour litiges divers, déjà présentes au 31 mars 2013, ont été maintenues.

12.2. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La majorité des avantages postérieurs à l'emploi sont à cotisations définies ou à des régimes de prestations définies mais de type multi-employeurs. Par ailleurs, même en situation de régime à cotisations définies, le taux de rotation des effectifs étant élevé l'engagement de la Société reste très marginal. Par conséquent, la Société n'a aucun montant significatif à communiquer.



NOTE 13 – ENDETTEMENT

13.1 ENDETTEMENT PAR NATURE

L'endettement financier du Groupe peut se présenter de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Océanes 2019	Océanes 2020	ORANE	Ligne de crédit Alden	Emprunts et dettes financières divers *	Total
Courant	-		1,6	22,7	8,4	32,7
Non courant		0,6	0,1			0,7
Endettement au 31 mars 2013	-	0,6	1,7	22,7	8,4	33,4
<i>Variation durant la période</i>						
Augmentation	18,4					18,4
Remboursement			(1,7)	(13,8)	(0,3)	(15,8)
Application IAS 32/39 et augmentation des intérêts courus				2,6		2,6
Variation de périmètre					(8,1)	(8,1)
Ecart de conversion						
Endettement au 31 mars 2014	18,4	0,6	-	11,5	-	30,5
Courant						-
Non courant	18,4	0,6		11,5		30,5
Endettement au 31 mars 2014	18,4	0,6	-	11,5	-	30,5

*Les 8,4 millions d'euros correspondent à hauteur de 0,3 million d'euros à la facilité de trésorerie Ker Venture et à hauteur de 8,1 millions d'euros à la dette de la société mère envers la société américaine Cush. Cette dette est totalement remboursée au 31 mars 2014. Un montant nominal de 4,6 millions d'Euros d'Océanes 2019 est détenu par CUSH et le montant figurant au bilan est présenté après déduction des Océanes 2019 ainsi détenues par CUSH.

OCEANE 2003-2009 DEVENUES OCEANE 2003-2020

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,02 action en décembre 2004, pour prendre en considération l'attribution de BSA gratuits à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207C 0246 daté du 2 février 2007) ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 OCEANE 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des OCEANE qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 0,024 actions pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions. En février 2009, ce ratio a été une nouvelle fois ajusté à 0,02416, suite à l'émission de droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA de décembre 2008.

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date. Au 31 mars 2014, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2020.



LIGNE DE CREDIT ALDEN (ANCIENNEMENT BLUEBAY)

La Société et ses principales filiales européennes ont conclu le 21 avril 2006 (accord sur les modalités signé le 28 mars 2006) avec Banc of America un accord global de refinancement de l'ensemble de la dette à court et moyen terme de la Société et de ses filiales (hors Atari, Inc.).

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2008/2009, les avenants n°7 et n°8, respectivement en date du 27 février 2009 et du 31 mars 2009, ont permis (i) d'étendre la date de maturité au 31 décembre 2009 et (ii) d'augmenter le montant total de la ligne de crédit de 46,9 à 61,8 millions d'euros.

La ligne de crédit est subordonnée au respect par le Groupe de ratios financiers (« covenants ») basés sur les agrégats de chiffre d'affaires, d'EBIT et de flux de trésorerie d'exploitation. Au 31 mars 2008, Banc of America avait renoncé à exercer ses droits en cas de non-respect des ratios financiers et de nouveaux covenants devaient être renégociés pour les trimestres postérieurs à cette date. En conséquence le Groupe n'a, depuis cette date, plus de covenants à respecter au titre de cette ligne de crédit.

Le 10 décembre 2009, la Société, Atari Europe SAS et The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited se sont rencontrées et ont signé l'avenant 9 au contrat de prêt du 21 avril 2006, aux fins de proroger la date de maturité de la ligne de crédit senior au 31 décembre 2010.

Le 30 juin 2011, la Société et BlueBay se sont accordées sur l'amendement 12 sur l'extension de la maturité de la ligne de crédit de 49 millions d'euros au 30 décembre 2011. En août 2011, après la cession de Cryptic Studios, le montant de la ligne de crédit a été réduit à 24,2 millions d'euros. Conformément à l'avenant 13 signé le 30 décembre 2011, la Société et BlueBay ont convenu de proroger au 30 juin 2012 la maturité de la ligne de crédit de 24,2 millions d'euros.

Au 31 mars 2012, le montant de la ligne de crédit s'élevait à 24,2 millions d'euros utilisables en numéraire ou en standby. L'utilisation de cette ligne en numéraire portait intérêt au taux Euribor 3M + 900 points de base. En cas d'utilisation sous forme de stand-by, la ligne portait intérêt à 3 %.

Au 31 mars 2013, le montant de la ligne de crédit s'élevait à 20,9 millions d'euros utilisables en numéraire ou en standby et était utilisé en totalité. La ligne portait intérêt au taux de défaut, près de 20% par an. En septembre 2013, la ligne a été étendue au 31 décembre 2013 puis, en décembre 2013, au 30 septembre 2015, au taux Euribor 3M + 900 points de base.

Les tirages effectués dans le cadre de la ligne de crédit Alden peuvent être analysés de la manière suivante au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013 :

(en millions d'euros)	31 mars 2014	31 mars 2013
Ligne de crédit court terme et moyen terme (historique)	-	-
Nouvelle ligne de crédit (numéraire)	11,0	20,9
Sous-total	11,0	20,9
Nouvelle ligne de crédit (Stand-by)	-	-
Total de la ligne utilisée	11,0	20,9

ORANE 2008

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables, après prise en compte de l'opération de regroupement d'actions, en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

En décembre 2008, la Société a initié une offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en date du 4 février 2009, le remboursement d'une ORANE 2008 donnait lieu à l'attribution de 8,94 actions nouvelles ou existantes. Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2008 donne désormais lieu à l'attribution de 9,97 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, il y avait 4 834 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 48 195 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,2 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, il y avait 4 814 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 47 996 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,16% au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2014, il y avait 4 791 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à



l'échange, cela entraînerait l'émission de 50 173 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,10% au 31 mars 2014. Ces Oranes 2008 ont été remboursées en avril 2014 par émission de 50,173 actions ordinaires.

ORANE 2009 (ISIN FR0010690081)

En janvier 2009, la Société a émis 405 438 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE) à échéance au 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40,5 millions d'euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables en 26,26 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 29,29 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 367 488 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 763 724 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,5 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 366 035 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 721 165 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,3 % au 31 mars 2013.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en février 2014, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 30,83 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2014, 347 940 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 726 982 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 22,02% au 31 mars 2014.

ORANE 2009 (ISIN FR0010696153)

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange, impliquant l'émission de 1 479 871 ORANE 2009. Les ORANE 2009 sont assorties des mêmes conditions que les ORANE 2008, à l'exception du ratio de conversion qui est de 17 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2009 (au lieu de 8,91 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2008, après ajustement). Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 18,96 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 1 103 175 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 916 198 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 1 102 838 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 909 808 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2014, 1 048 381 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 925 680 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 42,95% au 31 mars 2014.

ORANE 2010 (ISIN FR0010833053)

En décembre 2009, Atari a lancé une opération financière, finalisée en janvier 2010, résultant de l'attribution gratuite à ses actionnaires de BSA leur permettant de souscrire, au choix des porteurs de BSA, des actions nouvelles et/ou obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (les « ORANE 2010 »), dans les conditions décrites dans le prospectus qui a reçu le visa numéro 09-367 de l'AMF le 10 décembre 2009.

En janvier 2010, Atari SA a procédé à l'émission de 156 428 obligations remboursables en actions nouvelles existantes (les « ORANE 2010 », ISIN FR0010833053), ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15,6 millions d'euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 26,39 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Au 31 mars 2012, 154 768 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 084 328 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,9 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 154 745 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 083 721 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,8 % au 31 mars 2013.



Au 31 mars 2014, 139 915 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 089 714 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 8,39% au 31 mars 2014.

OCEANES 2019 (ISIN FR0011711597)

En février 2014, Atari a lancé une opération financière résultant en l'émission d'Océanes à échéance 2019 (les « Océanes 2019 »), dans les conditions décrites dans le prospectus qui a reçu le visa numéro 14-024 de l'AMF le 24 Janvier 2014.

Au 31 mars 2014, 92 080 710 Océanes 2019 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à la conversion, cela entraînerait l'émission de 88 476 836 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 181,60% au 31 mars 2014.

Hormis les titres ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

13.2 ENDETTEMENT PAR MATURITE

Les emprunts du Groupe se ventilent comme suit :

en millions d'euros	31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2015		Exercice clos le 31 mars 2016		Exercice clos le 31 mars 2017		Exercice clos le 31 mars 2018		Exercice clos le 31 mars 2019 et au-delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	0,6									0,6		0,6	-
Océanes 2019	18,4									18,4		18,4	-
Emprunt Alden	11,5			11,0	0,5							11,0	0,5
Emprunt Ker Ventures Holdings	-	-	-							-	-	-	-
Total passifs financiers	30,5	-	-	11,0	0,5	-	-	-	-	19,0	-	30,0	0,5

Un montant nominal de 4,6 millions d'Euros d'Océanes 2019 est détenu par CUSH, une des Filiales Américaines, et le montant figurant au bilan est présenté après déduction des Océanes 2019 ainsi détenues par CUSH.

L'emprunt Alden est à échéance 30 septembre 2015?

13.3 ENDETTEMENT PAR DEVISE

La répartition par devise des emprunts du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2014	31 mars 2013
Devises de l'Union Monétaire Européenne	30,5	25,3
Dollar US	-	8,1
Autres devises	-	-
Total	30,5	33,4

13.4 GARANTIES ET COVENANTS

Garanties

La société a accordé différents types de sûretés afin de garantir l'ensemble des sommes prêtées par Banc of America / BlueBay à Atari Europe SAS et certaines de ses filiales. Celles-ci ont été confirmées dans le cadre de la reprise de la ligne de crédit de BlueBay par Alden, étendues aux Filiales Américaines et la marque Atari a été incluse dans le périmètre des actifs nantis.

Ces sûretés consistent en:

- une garantie à première demande,
- le nantissement de la totalité des actions des filiales suivantes : Cryptic Studios, Inc., Eden Games SAS, Atari Interactive, Inc., Atari, Inc. et Atari Europe SAS
- le nantissement sur certaines marques et sur les éléments composant certains jeux vidéo édités par Atari Europe SAS et les Filiales Américaines,
- le nantissement sur des créances inter-compagnies de certaines filiales du Groupe.



Le tableau ci-dessous résume les clauses d'exigibilité anticipée dont sont assorties les différentes dettes consolidées du Groupe au 31 mars 2014 :

Nature de la dette	Montant au 31 mars 2014 (en millions d'euros)	Clauses d'exigibilité anticipée/Ratios financiers
<i>Emprunts obligataires</i>		
OCEANE 2019	18,4	Le 21 mars 2014, le conseil d'administration d'Atari SA a exercé une option de remboursement anticipé des Océanes 2019 par voie d'émission d'actions nouvelles. Cette décision, et les modalités finales dudit remboursement, ont été annoncées par voie de communiqué le 31 mars 2014. A la date de clôture, le Groupe Atari n'avait ainsi plus aucune obligation de paiement en numéraire au titre de ces Océanes 2019, et leur remboursement effectif est intervenu le 5 mai 2014
OCEANE 2020	0,6	<p>Les OCÉANES ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers.</p> <p>L'Assemblée générale des porteurs d'OCÉANES du 29 septembre 2006 a décidé (1ère résolution) la suppression de l'intégralité des hypothèses d'exigibilité anticipée liée à des cas de défaut (article 2.5.10 du contrat d'émission).</p> <p>Le contrat d'émission prévoit une obligation de maintien de l'emprunt à son rang interdisant à Atari de consentir à d'autres obligations une hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'elle pourra posséder ou de consentir un nantissement sur son fonds de commerce sans en faire bénéficier les OCÉANES 2020 pari passu. Cette obligation se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté d'Atari de conférer toute sûreté sur ses biens en toutes autres circonstances.</p> <p>Le lecteur est invité à consulter plus précisément les autres conditions du contrat d'émission des OCÉANES 2020 contenu dans la Note d'information ayant reçu le visa N° 0 3-971 de la COB en date du 6 novembre 2003 et disponible sur le site de la société ou sur simple demande.</p>
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>		
Emprunt Alden	11,5	Aux termes de l'avenant 16 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé en septembre 2013, la date de maturité de la ligne de crédit senior a été prorogée au 30 septembre 2015.
TOTAL	30,5	

13.5 ANALYSE DE LA DETTE PAR TAUX (FIXE - VARIABLE)

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 mars 2014	31 mars 2013
Taux variable	11,5	22,7
Taux fixe	19,0	10,7
Total	30,5	33,4

Au 31 mars 2014, la dette à taux fixe est principalement constituée des OCEANES 2020 et des ORANE. Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts serait d'environ 0,1 million d'euros, soit environ 2,6% du coût de l'endettement net consolidé au 31 mars 2014.

**NOTE 14 – AUTRES PASSIFS - COURANTS / NON COURANTS**

Les autres passifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2014	31 mars 2013
Minimums garantis Hasbro	-	-
Autres	0,6	-
Autres passifs non courants	0,6	-
Dettes sociales et fiscales	2,2	2,1
Minimums garantis Hasbro	-	-
Autres	-	0,2
Autres passifs courants	2,2	2,3

NOTE 15 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- En raison de leur courte maturité, les justes valeurs de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances sur clients et comptes rattachés et des dettes vis-à-vis des fournisseurs et comptes rattachés sont considérées identiques à leur valeur comptable.
- La juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché.

15.1. CONTRIBUTION AU BILAN AU 31 MARS 2014

(en millions d'euros)	31 mars 2014			Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Dont valeur comptable des instruments financiers	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	0,2	0,2	0,2	-	-	-	0,2	-
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances Clients et comptes rattachés	0,4	0,4	0,4	-	-	-	0,4	-
Autres actifs courants	1,7	1,7	1,7	-	-	-	1,7	-
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5,8	5,8	5,8	5,8	-	-	-	-
Actif	8,1	8,1	8,1	5,8	-	-	2,3	-
Dettes financières non courantes	30,5	2,0	2,0	-	-	-	30,5	-
Autres passifs non courants	0,6	0,1	0,1	-	-	-	0,6	-
Dettes financières courantes	0,0	24,3	24,3	-	-	-	0,0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4,4	4,4	4,4	-	-	-	4,4	-
Autres passifs courants	2,2	6,8	6,8	-	-	-	2,2	-
Passif	37,8	37,6	37,6	-	-	-	37,8	-



15.2. CONTRIBUTION AU BILAN AU 31 MARS 2013

(en millions d'euros)	31 mars 2013			Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Dont valeur comptable des instruments financiers	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances Clients et comptes rattachés	0,2	0,2	0,2	-	-	-	0,2	-
Autres actifs courants	1,4	1,4	1,4	-	-	-	1,4	-
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2,0	2,0	2,0	2,0	-	-	-	-
Actif	3,6	3,6	3,6	2,0	-	-	1,6	-
Dettes financières non courantes	0,7	0,7	0,7	-	-	-	0,7	-
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	32,7	32,7	32,7	-	-	-	32,7	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1,6	1,6	1,6	-	-	-	1,6	-
Autres passifs courants	2,2	2,2	2,2	-	-	-	2,2	-
Passif	37,2	37,2	37,2	-	-	-	37,2	-

15.3. CONTRIBUTION AU RESULTAT FINANCIER AU 31 MARS 2014

(en millions d'euros)	Intérêts et frais	Cessions	Provisions pour dépréciation	Actualisation	Résultat de change et divers	Résultat financier à fin mars 2014
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat				-	-	
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et dettes au coût amorti	(3,9)	-	-	-	0,1	(3,8)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Total	(3,9)	-	-	-	0,1	(3,8)

15.4. CONTRIBUTION AU RESULTAT FINANCIER AU 31 MARS 2013

(en millions d'euros)	Intérêts et frais	Cessions	Provisions pour dépréciation	Actualisation	Résultat de change et divers	Résultat financier à fin mars 2013
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat				-	-	
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et dettes au coût amorti	(2,4)	-	-	(0,3)	(0,6)	(3,3)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Total	(2,4)	-	-	(0,3)	(0,6)	(3,3)

15.5. RISQUES LIES AUX CREANCES COMMERCIALES

Le risque se présente comme suit respectivement au 31 mars 2014 et 31 mars 2013 :

(en millions d'euros)	Créances en souffrance à la date de clôture					Créances dépréciées	Créances ni dépréciées ni en souffrance	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'un an	Total			
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2014	0,4	-	-	-	0,4	-	-	0,4
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2013	0,1	0,1	-	-	0,2	-	-	0,2

NOTE 16 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité),
- dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance,
- et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe a adopté les dispositions IFRS 8 et présente une information sectorielle, conformément à l'examen des opérations financières par le décideur opérationnel.

Au 31 mars 2014, compte tenu des événements intervenus, cette présentation est beaucoup moins pertinente. De plus, la direction estime que l'analyse de son chiffre d'affaires par zone géographique ou par plateforme n'est pas pertinente ou révélatrice de son activité opérationnelle. De même, l'information sectorielle pour les actifs et les passifs du Groupe n'est plus utilisée par la direction comme outil d'analyse, et en conséquence, la présentation de cette information antérieurement divulguée ne se justifie pas.

NOTE 17 – COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Effectifs		
Dépréciations d'actifs	(0,6)	
Dotations aux provisions risques et charges	(0,4)	
Honoraires et autres	(0,8)	(2,4)
Total	(1,9)	(2,4)

NOTE 18 – FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel des activités poursuivies se ventilent comme suit :

Charges de personnel	31 mars 2014	31 mars 2013
Salaires et traitements	(0,7)	(0,7)
Charges sociales	(0,3)	(0,1)
Interressement et participation	-	-
Paiements en actions	0,2	1,4
Total des frais de personnel	(0,8)	0,6

L'effectif du Groupe à la clôture s'établit comme suit :

Effectifs	31 mars 2014	31 mars 2013
Cadres	4	4
Non cadres	7	1
Total des effectifs – Activités poursuivies et non poursuivies	11	5
Cadres	4	4
Non cadres	7	1
Total des effectifs – Activités poursuivies	11	5



NOTE 19 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits et charges sont constitués à hauteur de 2;3 millions d'euros par le badwill enregistré lors de la reprise de contrôle des filiales américaines.

NOTE 20 – PAIEMENT EN ACTIONS

20.1. MODELE DE VALORISATION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 " Paiement fondé sur des actions ", les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les comptes consolidés selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercice.

20.2. RESULTAT CONSTATE RELATIVEMENT AUX PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Le Groupe enregistre une charge ou un produit compensatoire au titre des paiements fondés sur des actions, analysé comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Attributions de droits à des actions de performance Atari	0,2	1,3
Plans de stock options Atari SA		0,1
Plans de stock options Atari, Inc.	-	-
Cotisation patronale sur stocks options	-	-
Bonus « incentive »	-	-
Charge constatée au titre des paiements fondés sur des actions	0,2	1,4

Aucun paiement sur base d'actions n'a été effectué sur l'exercice 2013/2014. Le produit correspond à la reprise de provision sur actions de performance annulées.

20.3. STOCKS OPTIONS ATTRIBUEES AUX SALARIES

La société attribue des options de souscription d'actions. Ces options sont attribuées aux cadres dirigeants et aux cadres supérieurs ainsi qu'aux autres salariés qui ont contribué aux performances du Groupe. Lors de la date d'attribution de ces options, le prix d'exercice fixé est proche de celui de la valeur de marché des actions. Les options sont attribuées pour huit ans et la période d'acquisition s'établit entre zéro et trois ans.

Les données relatives aux plans d'options sur actions en cours de la Société sont récapitulées ci-après :

	2013-2014		2012-2013	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen
Nombre d'options non levées à l'ouverture	49 052	15,0	50 083	15,0
Allouées			225	
Annulées	(3 344)		(1 256)	
Exercées				
Caduques				
Nombre d'options non levées à la clôture	45 708	15,0	49 052	15,0
Dont exerçables	-	-	-	-

Suite au regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008 et aux ajustements apportés à la parité d'exercice des options sur actions le 4 février 2009, la parité d'exercice des options sur actions de la Société est la suivante : 100,51 options donnent droit à 1 action pour les plans attribués avant le 4 mars 2008. La parité d'exercice des options sur actions attribuées après le 4 mars 2008 est de 1 option pour 1 action.



Les options annulées ont été attribuées en juillet 2010, avril 2011 et mai 2012, à des administrateurs qui ont quitté la Société.

Les options caduques concernent les plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions de mars et juillet 2004.

Au 31 mars 2013, les mouvements sur stock-options ont généré un profit de 0,1 million d'euros. La charge était de 0,1 million d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Au 31 mars 2014, les mouvements ne sont pas significatifs.

20.4. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ALLOUEES DURANT LA PERIODE

Comme décrit en Note 2.17, la juste valeur des options est calculée à la date d'octroi d'après le modèle de Black & Scholes. Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

Les options de souscription allouées en 2012/2013 ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires.

Le Groupe a déterminé la juste valeur des options octroyées par la Société sur la base des hypothèses ci-dessous. Il n'y a eu aucune actualisation du calcul sur l'exercice 2013/2014 puisqu'aucune action n'a été attribuée

Principales hypothèses	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2010-2011	2010-2011
	# 1	# 1	# 1	# 2	# 3
Modèle de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Prix de l'action à la date de l'attribution	€1,23	€3,03	€5,26	€3,96	€4,03
Prix d'exercice à la date d'attribution (par action)	€1,24	€4,00	€5,16	€4,28	€4,00
Volatilité attendue	71,33%	72,00%	92,98%	81,30%	72,00%
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	1,02%	2,38%	2,05%	1,62%	1,17%
Taux de dividende attendu	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	€0,57	€1,25	€3,14	€1,86	€1,93

La volatilité mesure la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte période de temps, plus cet actif est dit volatil. Selon IFRS 2, la durée d'historique du prix du sous-jacent nécessaire à la détermination de la volatilité doit être égale à la durée de vie attendue des options. Sur la base de l'historique des distributions du Groupe, aucun dividende n'est anticipé.

Le taux sans risque retenu est le taux des OAT de même maturité que la durée de vie estimée du plan aux différentes dates d'octroi des plans.

20.5. ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

La Société a procédé, au cours de l'exercice 2011/2012, conformément aux autorisations aux assemblées générales extraordinaires du 30 septembre 2009 et du 30 septembre 2011, à l'attribution de droits à des actions de performance aux salariés français, à certains mandataires sociaux et membres de la direction générale.

L'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à une condition de présence au sein du Groupe à la date d'acquisition et généralement à la réalisation de conditions de performances. Une fois acquis les titres doivent être conservés pendant une durée de deux ans.

Toutes les actions de performance ont été annulées.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, l'annulation des actions de performance a généré un produit de 1,4 millions d'euros. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, l'annulation des actions de performance a généré un produit de 0,2 millions d'euros.



NOTE 21 – RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Intérêts sur endettement obligataire	0,1	(0,3)
Intérêts sur les prêts bancaires	(4,6)	(2,4)
Autres	0,6	-
Coût de l'endettement financier	(3,9)	(2,7)
Résultat de change	0,1	(0,6)
Dépréciation d'actifs financiers non courants		
Autres		
Autres produits et charges financiers	0,1	(0,6)
Total	(3,8)	(3,3)

NOTE 22 – IMPOTS SUR LE RESULTAT

22.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

Compte tenu de ses résultats déficitaires, le Groupe n'a enregistré aucune charge d'impôt tant en 2012/2013 qu'en 2013/2014.

22.2. ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES

Compte tenu de sa situation fiscale, le Groupe n'a activé aucun impôt différé actif ou passif.

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus respectivement au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013 sont supérieurs à 200 millions d'euros.

Les impôts différés actifs non reconnus sur autres différences temporaires ne sont pas significatifs au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013.

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec ses filiales françaises. L'option quinquennale a été reconduite au 31 mars 2010 ; les résultats fiscaux des sociétés membres du Groupe étant tous déficitaires, le montant de l'économie d'impôt réalisé grâce à ce régime est nul au 31 mars 2013 comme au 31 mars 2012.

Aux 31 mars 2014 et 31 mars 2013, les pertes fiscales reportables du Groupe sont supérieures à 600 millions d'euros. Ces pertes ne peuvent être compensées avec l'impôt sur les bénéfices exigibles dans d'autres pays que celui où elles sont nées. La variation de ces déficits est principalement due à la disparition des déficits reportables des sociétés du périmètre américain.

Les créances d'impôts nées des déficits reportables sont à échéance supérieure à 5 ans.

NOTE 23 – ACTIVITES NON POURSUIVIES

23.1. RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES

Comme indiqué dans la Note 1, le périmètre de consolidation du Groupe a été modifié. Le studio de développement Eden Games a été déconsolidé à fin février 2013, et les filiales américaines ont été déconsolidées au 21 janvier 2013. La société Game One a été cédée en avril 2012.

Au 31 mars 2013, le résultat des activités non poursuivies se compose donc des éléments suivants :

- Résultat net Eden et résultat de déconsolidation d'Eden à fin février 2013,
- Résultat de la cession de Game One,
- Résultat net des filiales américaines au 21 janvier 2013
- Décomptabilisation du Goodwill sur la zone américaine,
- Résultat de déconsolidation des filiales américaines,
- Impact de l'amortissement et dépréciation de la licence Hasbro.

Au titre de l'exercice 2013/2014, il n'y a pas d'activités non poursuivies.



Le détail du compte de résultat de ces activités reclassé dans la ligne " résultat net des activités non poursuivies " du compte de résultat consolidé d'Atari SA est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Produit des activités non poursuivies		14,2
Coût des ventes		(8,6)
Marge brute	-	5,6
Frais de recherche et développement		(7,0)
Frais marketing et commerciaux		(2,6)
Frais généraux et administratifs		(5,4)
Résultat opérationnel courant - activités non poursuivies	-	(9,4)
Résultat de cession d'actifs		(15,0)
Coûts de restructuration		(1,7)
Autres produits et charges		(6,0)
RESULTAT OPERATIONNEL - activités non poursuivies	-	(32,1)
Coût de l'endettement financier		
Autres produits et charges financiers		1,6
Impôt sur les bénéfices		
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	-	(30,5)

Une activité abandonnée est définie comme telle lorsque l'entité qui a été cédée, ou est classée comme détenu pour la vente:

- représente une ligne d'activité principale distincte ou une zone géographique distincte des opérations,
- fait partie d'un plan coordonné de disposer d'une ligne d'activité principale distincte ou une zone géographique des opérations, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente [la norme IFRS 5 § 32],
- Une entité doit classer un actif non courant (ou un Groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est amenée à être recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente ou d'une autre manière (ie 3.6.3 chapter 11= cession des actifs) plutôt que par l'utilisation continue.

Pour plus d'information, cf note 2.6.

Les Filiales Américaines étant déconsolidées au 21 janvier 2013, le résultat net de leurs activités du 1^{er} avril 2012 au 21 janvier 2013 est considéré comme une ligne d'activité principale distincte.

Le résultat du studio Eden Games était déjà classé en activités non poursuivies sur l'exercice précédent.

23.2. ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les soldes sont nuls pour les deux exercices 2012/2013 et 2013/2014.

23.3. INFORMATIONS SECTORIELLES SUR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES ET ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe ne présente plus les informations sectorielles.

23.4. TRESORERIE NETTE DEGAGEE PAR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Résultat net des activités non poursuivies		(30,5)
Charges et produits sans effets sur la trésorerie		26,9
Coût de l'endettement financier		-
Charges d'impôts (exigible et différée)		0,1
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	-	(3,5)
Impôts versés		-
Variation du besoin en fonds de roulement		2,5
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité	-	(1,0)
Décaissements sur acquisition ou augmentation des actifs non courants		(3,0)
Encaissements sur cessions ou remboursement des actifs non courants		-
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement	-	(3,0)
Fonds nets reçus par :		
Augmentation		
Fonds nets décaissés par :		
Intérêts et frais financiers nets versés		
Diminution des dettes financières		
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement	-	0
Autres incidences		(0,6)
Incidence des variations du cours des devises		0,2
Variation de la trésorerie nette	-	(4,4)
TRESORERIE :		
Solde à l'ouverture		4,4
Solde à la clôture (a)	-	-
Var.	-	(4,4)

Au titre de l'exercice 2013/2014, il n'y a pas d'activités non poursuivies.

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ces engagements sont recensés à la note 13.4.

NOTE 25 – GESTION DES RISQUES DE MARCHE

25.1. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est assurée par la société Holding selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société Holding et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

25.2. RISQUES LIES AU CHANGE

S'agissant des risques de change liés au financement des filiales, ils sont centralisés au niveau de la maison mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Le Groupe n'a pas, au 31 mars 2014, mis en place une politique de couverture de change sur l'ensemble de ces montants, s'agissant de financements à long terme des activités américaines du Groupe.

Chacune des principales zones de devises (€, US\$) est globalement équilibrée entre ses encaissements et ses décaissements. Pour cette raison, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Toutefois, les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la

valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires et le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en US\$ ainsi que les actifs incorporels et écarts d'acquisition du Groupe en US\$.

Une variation défavorable de la parité euro/dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1 % défavorable de l'USD par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 mars 2014 :

- une variation de +0,03 million d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé
- une variation de + 0,02 millions d'euros sur le résultat net consolidé du Groupe.

Il n'y aurait pas d'impact sur les capitaux propres consolidés car toutes les Filiales Américaines sont déconsolidées sur l'exercice.

25.3. RISQUES DE TAUX

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. Au 31 mars 2013, la position emprunteuse à taux variable s'élève à 22,7 millions d'euros. Au 31 mars 2014, la position emprunteuse à taux variable s'élève à 11,5 millions d'euros.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts serait d'environ 0,1 million d'euros, soit environ 2,6 % du coût de l'endettement net consolidé au 31 mars 2013.

Compte tenu de l'analyse de la sensibilité au risque de taux, le Groupe estime qu'une variation de taux n'aurait pas de conséquence significative sur sa situation financière.

25.4. RISQUES DE CREDIT

La répartition mondiale de la clientèle du Groupe et les procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence l'absence d'une concentration excessive du risque de crédit.

NOTE 26 – PASSIFS EVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales. Les risques juridiques significatifs auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

Hormis les litiges dont il est question dans le présent document, il n'a été engagé, à la connaissance de la Société, aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure en cours ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité ou a eu un tel impact au cours des 12 derniers mois.

26.1 LITIGES ENTRE DES ANCIENS SALARIES ET LA SOCIETE

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état; le dossier sera à nouveau rappelé en audience le 15 Septembre 2014.

Par ailleurs, la Société a été assignée le 11 Juin 2013 par un autre ancien salarié dans le cadre d'un contentieux commercial portant sur le règlement d'un complément de prix relatif à l'acquisition d'un studio de développement en 2002. Cet ancien salarié a souhaité obtenir en justice des justificatifs financiers susceptibles de permettre de déterminer contradictoirement le calcul d'un complément de prix auquel il aurait droit. La société considère qu'elle a bien effectué des règlements de complément de prix au profit dudit salarié conformément aux dispositions du contrat. L'affaire est en cours de mise en état et une audience préliminaire s'est déroulée le 13 Septembre 2013, puis le 25 octobre 2013. Durant l'audience du 4 Juillet 2014, les magistrats en charge du dossier ont renvoyé l'affaire au 12 Septembre 2014.

26.2. LITIGES AUXQUELS ATARI EST PARTIE

Dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges, contentieux ou procédures, en cours, en suspens ou, dont il pourrait être menacé, dont la société estime qu'ils n'ont pas entraîné ou n'entraîneront aucun coût significatif ou n'ont pas eu et n'auront aucune incidence sensible sur la situation financière, l'activité et/ou le résultat du Groupe dans la mesure où les expositions financières se limitent à moins de 30 000 euros en cumulé.

NOTE 27 – PARTIES LIEES

27.1 RELATION AVEC BLUEBAY RECOVERY FUND, ALDEN, KER VENTURES AINSI QUE LEURS AFFILIES RESPECTIFS

Au 31 mars 2012, le fonds BlueBay (The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited) était l'actionnaire principal de la Société. BlueBay détenait un siège au Conseil d'Administration, et était représenté par Gene Davis.

Sur la période close le 31 mars 2012, BlueBay et ses fonds affiliés ont réalisé les opérations suivantes :

- Aux termes de l'avenant 12 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 1er octobre 2010, la date de maturité de la ligne de crédit senior a été prorogée du 30 juin 2011 au 30 décembre 2012.
- Aux termes de l'avenant 13 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 1er octobre 2010, la date de maturité de la ligne de crédit senior a été prorogée du 30 décembre 2012 au 30 juin 2012.
- Au 31 mars 2012, le montant total tiré sur la ligne de crédit s'élevait à 24,2 millions d'euros.
- A la date du 31 mars 2012, la Société et BlueBay se sont accordées sur l'extension de la maturité de la ligne de crédit de 24,2 millions d'euros au 30 décembre 2012.

Sur la période close le 31 mars 2013, BlueBay et ses fonds affiliés ont réalisé les opérations suivantes :

- Aux termes de l'avenant 14 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 27 juin 2012, extension de la maturité de la ligne de crédit au 30 Décembre 2012.
- Aux termes de l'avenant 15 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 18 décembre 2012, extension de la maturité de la ligne de crédit au 30 Mars 2013

Au 31 mars 2013, Alden Global Value Recovery Master Fund, L.P. ("Alden") est le premier actionnaire de la Société, à la suite du rachat d'une partie de la participation de BlueBay. Alden n'a pas de siège au Conseil d'Administration. Sur la période close le 31 mars 2013, Alden et ses fonds affiliés ont réalisé les opérations suivantes :

- Extension de la ligne de crédit au 25 juillet 2013 ; postérieurement à la date de clôture, cette date a été étendue au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013, par lettres avenants successives ;
- Extension des intérêts dus sur les ORANES détenues par Alden au 25 juillet 2013 ; postérieurement à la date de clôture, cette date a été étendue au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013, par lettres avenants successives ;

Au 31 mars 2013, Ker Ventures, LLC, société holding personnelle de M. Frédéric Chesnais, est le second actionnaire de la Société, à la suite du rachat du solde de la participation de BlueBay. M. Frédéric Chesnais est Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société. Sur la période close le 31 mars 2013, Ker Ventures a réalisé les opérations suivantes :

- Octroi d'un prêt de 250.000 Euros, initialement à échéance le 25 juillet 2013 ; postérieurement à la date de clôture, cette date a été étendue au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013, par lettres-avenants successives ;
- Extension des intérêts dus sur les ORANES détenues par Ker ventures au 25 juillet 2013 ; postérieurement à la date de clôture, cette date a été étendue au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013, par lettres-avenants successives ;

Au 31 mars 2014, Ker Ventures, LLC et Alden ont réalisé les opérations suivantes :

- Extension des intérêts dus sur les ORANES détenues par Alden et Ker Ventures au 30 septembre 2015 ;
- Extension du prêt Alden au 30 septembre 2015, avec paiement d'un fee d'extension décrit ci-après et extension des garanties au profit d'Alden ;
- Octroi d'un prêt de 2 590 000 Euros par Ker Ventures pour permettre à Atari SA de financer le plan de réorganisation des Filiales Américaines, avec octroi préalable par Frédéric Chesnais d'une garantie de financement d'un même montant ;
- Utilisation par Ker Ventures de ses prêts pour souscrire à l'émission d'Océanes 2019 ;
- Utilisation par Alden d'une partie de son prêt pour souscrire à l'émission d'Océanes 2019.



27.2 CHARGES ENREGISTREES AU TITRE DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité exécutif à la date du 31 mars 2014. Au titre des exercices clos les 31 mars 2013 et 2014, les rémunérations et avantages attribués aux membres exécutifs et/ou administrateurs du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Avantages à court terme		
Rémunération fixe	0,01	0,79
Rémunération variable	0,10	0,21
Primes exceptionnelles	-	-
Indemnités de rupture	-	-
Jetons de présence	0,03	0,14
Autres avantages		
Organismes sociaux	-	-
Rémunérations payées en actions (hors contribution patronale)	-	-
Total	0,14	1,14

Les principaux dirigeants ne bénéficient pas, en cas de rupture de leur contrat de travail et/ou de leur mandat social, d'une indemnité brute de départ.

NOTE 28 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 21 mars 2014, le conseil d'administration d'Atari SA a exercé une option de remboursement anticipé des Océanes 2019 par voie d'émission d'actions nouvelles. Le solde des Océanes à cette date était de 23,5 millions d'euros. Cette décision, et les modalités finales dudit remboursement, ont été annoncées par voie de communiqué le 31 mars 2014. A la date de clôture, le Groupe Atari n'avait ainsi plus aucune obligation de paiement en numéraire au titre de ces Océanes 2019, et leur remboursement effectif est intervenu le 5 mai 2014.

Le 27 juin 2014, la Procédure de Chapter 11 a été définitivement close par le juge des faillites américain.

NOTE 29 – HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés au 31 mars 2014 au titre du contrôle légal des comptes annuels ainsi qu'au contrôle des comptes consolidés sont ci-dessous.

En milliers d'Euros	31-mars-14				31-mars-13			
	Mazars		Deloitte & Associés		Mazars		Deloitte & Associés	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Atari SA	80	63%	80	82%	100	59%	103	75%
Filiales	42	33%		0%	37	22%		0%
Travaux connexes	6	5%	18	18%	33	19%	34	25%
TOTAL	128	100%	98	100%	170	100%	137	100%

**NOTE 30 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES**

Société	Fin de l'exercice fiscal	Pays	% contrôle		% intérêt	
			31/03/2014	31/03/2013	31/03/2014	31/03/2013
Filiales en activité						
Atari Europe S.A.S.	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
California US Holdings Inc.	31-mars	Etats Unis	100,00	0,00	100,00	0,00
Atari Inc.	31-mars	Etats Unis	100,00	0,00	100,00	0,00
Atari Interactive Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	0,00	100,00	0,00
Humongo us Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	0,00	100,00	0,00
Atari Capital Partners	31-mars	Etats-Unis	100,00	0,00	100,00	0,00
AITD Productions	31-mars	Etats-Unis	100,00	0,00	100,00	0,00
CUBED Productions LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	0,00	100,00	0,00
RCTO Productions LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	0,00	100,00	0,00
Les filiales américaines ne sont pas contrôlées au 31-mars 2013.						
Filiales sans activité ou en cours de liquidation						
Atari Japan KK	31-mars	Japon	100,00	100,00	100,00	100,00
Curved Logic Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Game Nation Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Gamecity GmbH	31-mars	Suisse	90,00	90,00	90,00	90,00
Gremlin Group Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Gremlin Holding Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Hartland Trefoil Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Humongo us Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	0,00	100,00	0,00
Infogrames Castlefield Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Entertainment GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Entertainment Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive Direct Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Learning Interactive Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Learning Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Studios Ltd.	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Maritquest Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Microprose Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Microprose Software Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Europe Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Holding Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean International Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Media Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Software Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Stewart Holdings Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00